

## CHARTRE éthique et sportive du

### Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de VANNES

Soucieuse de mettre en avant les valeurs de nos activités, la présente charte rappelle les règles de bonne pratique de la vie associative collective, individuelle, et sportive.

#### **Le Club a pour objet :**

- d'organiser des activités sportives et culturelles au profit des personnels relevant du ministère de la défense, de leurs familles et de ses membres tels que définis dans l'article 9 des statuts du Club,
- de resserrer les liens entre tous les membres de la communauté du ministère de la défense,
- de favoriser les contacts et les échanges avec le secteur civil dans l'intérêt du développement des liens « Armées - Nation »,
- de concourir au maintien en condition physique et morale du personnel et notamment à l'entraînement du personnel militaire,
- de responsabiliser ses membres dans la vie associative comme dans leur vie personnelle.

#### **Chaque adhérent au Club Sportif et de Loisirs de Gendarmerie de VANNES s'engage à :**

- 1 - Respecter les lieux et équipements mis à disposition. Nettoyer les espaces utilisés après chaque séance.
- 2 - Respecter les dirigeants, entraîneurs, éducateurs et responsables du Club et leurs décisions.
- 3 - Respecter notamment les contraintes de sécurité et les conditions d'accès à la caserne de gendarmerie mobile de Vannes et ne jamais chercher à les enfreindre délibérément.
- 4 - Rester maître de soi, refuser la violence physique ou verbale, être généreux et tolérant.

#### **5 - Discipline**

les faits suivants peuvent être considérés comme faute grave conduisant à une radiation du Club après passage devant la commission de direction du Club :

- Non respect de l'intégrité des individus : injures, coups...
  - Dégradation des structures internes ou externes,
  - Vols à l'intérieur ou à l'extérieur du Club,
  - Non respect des règles de sécurité, des arbitres, entraîneurs, bénévoles et responsables du Club.
- 6 - Prendre connaissance du règlement intérieur du club et des sections.
  - 7 - Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie et être un exemple de sportivité.
  - 8 - Développer l'esprit d'équipe, l'entraide et la cohésion au sein du Club.
  - 9 - Exercer ces activités en accord avec la politique de l'environnement et du développement durable.

Le bureau considère la dite charte comme « lue et approuvée » par toutes les personnes concernées et censées en avoir pris connaissance.

**Signature du Président**

**Thierry FARAMUS**

